

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 15 AVRIL 2022

### Présents :

BARBUT René, BRIOUDES Georges, BOUDACHE Zina, CHALMETON Francis, CAELLES Joris, CHASTAGNOL Emma, DELPUECH Jean Claude, DESIERES Christel, DUFFAUD Jean Claude, GOURET Coralie, GUILHOT Véronique, JULIAN Damien, MISTRAL Jean François, NAAMAR Abdelaziz, VACHER Jean Serge.

### Pouvoirs :

BORDJI Djamel à

NAAMAR Elisabeth à BOUDACHE Zina

CHAPON Christian à

MISTRAL Elisabeth à

MATHIS Christine à

VACHER Cyril à DELPUECH Jean Claude.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30 et constatant que le quorum est atteint, passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire demande au préalable le rajout à l'ordre du jour, de deux délibérations supplémentaires.

- Dématérialisation de la transmission des actes en Préfecture
- Annulation de Titre.

Madame Zina BOUDACHE sera la secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2022.

Vote : adopté à l'unanimité.

### Délibération n° 021 : Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021

Validation et vote des Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2021 de la Commune, du Lotissement,

### Budget communal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : un résultat excédentaire de	+ 282 472.85€
Recettes émises nettes =	2 185 712.91 €
Dépenses émises nettes =	1 903 240.06€
SECTION D'INVESTISSEMENT : un résultat excédentaire de	+ 180 901.89€
Recettes émises nettes =	572 492.25€
Dépenses émises nettes =	391 590.36€

Résultat cumulé de clôture exercice toutes sections confondues 2021 : + 463 374.74€

**Budget annexe « Lotissement la Plaine:**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : un résultat bénéficiaire de 0.00€

Recettes émises nettes = 0.00€

Dépenses émises nettes = 0.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT : un résultat excédentaire de 0.00€

Recettes émises nettes = 0.00€

Dépenses émises nettes = 0.00€

Résultat de l'exercice 2021 toutes sections confondues : 0.00€

Résultat cumulé de clôture exercice 2021 toutes sections confondues : -215 281.91€

Vote : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°022 : Affectation du résultat et Vote du Budget Primitif de la Commune (I) et du Budget Lotissement la Plaine (II)**

**I LE BUDGET COMMUNAL 1 - Affectation des résultats d'exploitation et d'investissement**

**REPORTS**

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'Investissement de 2020	cte 001	-304 980.89
Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2020	cte 002	+ 817 508 .92

**SOLDES D'EXECUTION**

Un solde d'exécution (Excédent 001) de la section d'investissement de 2021	+ 180 901.89
Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de Fonctionnement de 2021	+ 282 472.85

**RESTES A REALISER**

Par ailleurs, la section d'investissement liasse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de	233 190.00
En recettes pour un montant de	95 600.00

**BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le besoin net de la section d'investissement pour couvrir 2021 peut donc être estimé à	261 669.00
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

**Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir 2021 et dépenses 2022 à venir	424 079.00
--	------------

**Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)		+ 675 902.77
---	--	--------------

*2- Budget Primitif 2022 Communal*

* Budget Primitif	Dépenses	Recettes
<i>Section d'Exploitation</i>	2 274 527.82€	2 728 085.27€
<i>Section d'Investissement</i>	1 409 131.99€	1 409 131.99€

**II BUDGET Lotissement**

**REPORTS**

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'Investissement de 2020	cte 001	-187 946.63
Pour rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de 2020	cte 002	-27 335.28

*Budget Primitif 2022 Lotissement*

Section de Fonctionnement en Dépenses : **215 281.91€**

Section de Fonctionnement en Recettes : **215 281.91€**

Section d'Investissement en Dépenses : **403 228.54€**

Section d'Investissement en Recettes : **403 228.54€**

Vote du BP 2022 de la Commune et du budget annexe Lotissement

Vote : 3 Abstentions adopté à la majoritaire.

**Délibération n°023 : Vote des taux d'imposition -Taux des contributions directes (état 1259 COM)**

**Taxe Foncier Bâti 19,90 % + 24.65% taux départemental soit un total de 44.55%**

**Taxe Foncier Non Bâti 48,96 %**

Monsieur Le maire propose de ne pas augmenter les Taux .

Vote : Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°024 : Dotations aux amortissements 2022**

Monsieur le maire rappelle que les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants ne sont pas tenues d'amortir leurs immobilisations corporelles hormis les immobilisations incorporelles relevant des compte 202, 2041 sqq, qui font l'objet d'un amortissement obligatoire prévu par la M14, même si

la commune compte moins de 5000 habitants.

Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes:

- Amortissement frais d'enfouissement réseau Fils Nus compte 204172 dépenses 2021, soit .00€ à amortir sur 4 ans (2022-2023-2024-2025) à compter du 01 01 2022 soit : 12 669.26€ par an.
- Amortissement frais d'enfouissement réseau Fils Nus compte 204172 dépenses 2020, soit 48633.63.00€ à amortir sur 4 ans (2021-2022-2023-2024) à compter du 01 01 2021 soit : 12 158.41€ par an
- Amortissement frais d'enfouissement réseau Fils Nus compte 204172 dépenses 2019, soit 10908.41€ par an à amortir sur 4 ans (2020-2021-2022-2023) à compter du 01 01 2020.  
**Soit un total de 35 736.08€ au compte 2804172 .**

Vote : Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°025 : subvention au CCAS**

La subvention au CCAS est de 26 000 €, une grande partie de cette somme permet de financer la télésurveillance des personnes âgées de la commune qui bénéficient de ce service gratuit, cette subvention permet aussi l'achat de colis alimentaire.

Vote : Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n° 026 : Subventions aux associations**

Mr le Maire propose de subventionner divers groupements, associations et sociétés d'utilité locales, régionales et nationales.

Le total alloué est de 52 595 €.

Vote : Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°027 : Subventions exceptionnelles (don en faveur de l'Ukraine à la Protection Civile...).**

La subvention d'un montant de 1000 € sera versé à la Protection Civile par le biais de l'association des Maires de France.

Vote : Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n° 028 : Réflexion concernant la révision des loyers des logements communaux.**

Monsieur Le Maire explique qu'à ce jour les loyers communaux sont très bas et que pendant des années il n'y a eu aucune augmentation. Après chaque rénovation d'un appartement vacant le taux appliqués est au barèmes HLM. Monsieur DELPUECH demande si l'augmentation des ces loyers fait l'objet d'une délibération.

Monsieur Le Maire lui répond que l'augmentation se fait sur les nouveaux baux.

Monsieur Le Maire propose l'application d'une augmentation du taux légal de 0.92%.

Vote : A l'unanimité.

#### **Délibération n°029 : Réflexion concernant la révision des prix des concessions aux cimetières communaux.**

Une augmentation de 2% est proposée

Vote : A l'unanimité.

**Délibération n° 030 : Convention d'adhésion au service SIG « système d'Information Géographique » de la communauté d'AA du 01.01.2022 au 31.12.2025.**

Monsieur Le Maire explique que le SIG est un système d'information conçu pour recueillir, traiter, stocker, analyser et gérer des données géographiques qui permettent de faciliter le travail, et d'avoir une précision des données de l'aménagement du territoire.

Monsieur DELPUECH demande si le service est payant.

Monsieur Le Maire lui répond qu'une partie du service est payant notamment lors de l'impression des cartes.

Vote : Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°031 : Convention territoriale globale (CTG), autorisation à signer la convention.**

Cette convention permet la création d'une association de gérer le financement de notre centre de loisir, la commune verse la somme à l'association qui le reverse au gestionnaire du centre de loisirs.

Pour un meilleur fonctionnement de notre centre de loisir.

Vote : Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°032 : Dossier acquisition foncière Maison RICHARD, pour complétude mise en paiement au prorata Temporis taxes foncières.**

Entre l'achat et la démolition de la Maison RICHARD, le service des impôts nous demande de payer la taxe foncière au prorata temporis pour cette période qui est d'un montant de 61,74 €.

**Délibération n°033 : convention concernant la mise en place de la dématérialisation des actes avec la Préfecture ainsi que les actes budgétaires (dispositif @ctes)**

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la transmission des arrêtés et délibérations au contrôle de légalité.

Cette transmission se fait aujourd'hui par voie postale et le délai d'acheminement et de traitement ralentit l'exécution matérielle de certaines délibérations.

C'est la raison pour laquelle la commune envisage de mettre en place l'envoi dématérialisé de ces actes ainsi que ces actes budgétaires afin de remédier à ces dysfonctionnements. Pour ce faire, il est nécessaire de délibérer afin de signer deux conventions avec la Préfecture du Gard.

Ce système permet de dématérialiser des actes administratifs et permet un gain de temps.

Les frais d'investissement pour ce système sont de 288 €, et 780€ /an.

Vote : 2 Contre Adopté à la majorité.

**Délibération n°034 : Annulation de Titres.**

A la demande du percepteur, 2 titres doivent être annulés

N° d'un montant de 156.66€.

N° d'un montant de 37.15 €

Vote : Adopté à l'unanimité.

